

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : VOTE DU HUIS-CLOS

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis-clos.

M. le Maire rappelle le contexte actuel autour de la propagation du coronavirus et les précautions qu'il est nécessaire de prendre.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE A MAINS LEVEES ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE QU'IL SE REUNIT A HUIS-CLOS.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

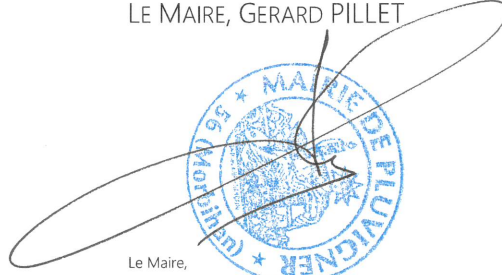
Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_01-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de M. BRIENT Pascal comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_02-DE

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, M. BRIENT PASCAL
COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2020.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_03-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DE L’AFFECTATION DU RESULTAT

L'adoption du compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 383 467.33 €	2 473 368.58 €	8 856 835.91 €
Recettes	8 434 775.41 €	2 647 349.38 €	11 082 124.79 €
Résultats de l'exercice	2 051 308.08 €	173 980.80 €	2 225 288.88 €
Résultats antérieurs	800 000.00 €	1 679 382.25 €	2 479 382.25 €
TOTAL	2 851 308.08 €	1 853 363.05 €	4 704 671.13 €

Concernant le résultat de fonctionnement, l'affectation suivante est proposée :

Affectation en fonctionnement (art R 002) : 800 000,00 €
Affectation en investissement (art R 1068) : 2 051 308,08 €
TOTAL : 2 851 308,08 €

Concernant le résultat d'investissement d'un montant de 1 853 363,05€, la réglementation prévoit le report, en intégralité, en section d'investissement (art R 001).

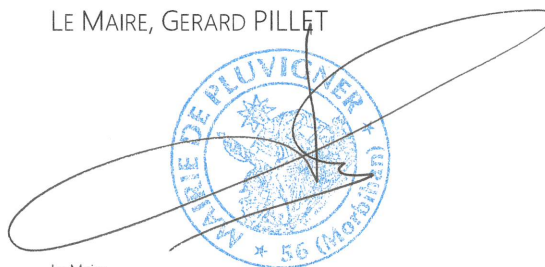
Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE AFFECTATION DE RESULTATS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Pluvigner. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE PLUVIGNER' around the top edge, '56 (Morbihan)' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a star above it. A large, dark ink signature, which appears to be 'Gerard Pillet', is written across the stamp.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

M. le Maire informe l'assemblée que la loi de finances pour 2020 a, dans le cadre de la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, figé les taux de la taxe d'habitation.

Il n'est donc pas nécessaire de voter ce taux. Pour information, ce taux était 12.56 % en 2019.

M. le Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2019 pour l'année 2020 :

- Taxe sur Foncier Bâti : 17.15 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.15 %

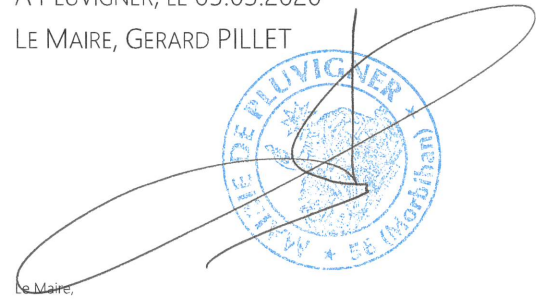
Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget a été préparé par les différents services et présenté dans la majeure partie des commissions. Il a été présenté en commission des finances le 24 février 2020.

Le tableau suivant donne une vision globale des grands équilibres :

Envoyé en préfecture le 02/04/2020

Reçu en préfecture le 02/04/2020

Affiché le 02/04/2020

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_06-BF

Chapitre	BP 2019	DM 2019	BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses	12 373 995.30 €	- €	12 373 995.30 €	8 856 835.91 €	13 329 338.14 €
Dépenses d'investissement	5 019 239.81 €	- €	5 019 239.81 €	2 473 368.58 €	5 953 314.67 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	70 000.00 €	- €	70 000.00 €	- €	70 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	115 418.50 €	120 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	400 000.00 €	- €	400 000.00 €	- €	300 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	4 683.16 €	4 683.16 €	4 683.16 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	716 017.73 €	- €	716 017.73 €	713 822.23 €	731 495.83 €
20 - Immobilisations incorporelles	27 994.40 €	5 000.00 €	32 994.40 €	32 350.29 €	33 867.60 €
204 - Subventions d'équipement versées	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €	148 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 232 927.68 €	- €	1 232 927.68 €	499 728.65 €	1 068 651.04 €
23 - Immobilisations en cours	2 322 300.00 €	- 9 683.16 €	2 312 616.84 €	1 107 365.75 €	3 481 300.20 €
Dépenses de fonctionnement	7 354 755.49 €	- €	7 354 755.49 €	6 383 467.33 €	7 376 023.47 €
011 - Charges à caractère général	1 752 295.37 €	- 1 000.00 €	1 751 295.37 €	1 373 998.83 €	1 485 417.95 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 596 803.79 €	- €	3 596 803.79 €	3 468 071.57 €	3 596 034.44 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	1 511.00 €	1 600.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	70 000.00 €	- €	70 000.00 €	- €	70 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	753 116.16 €	- €	753 116.16 €	- €	1 075 035.48 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 717.10 €	- €	310 717.10 €	738 857.07 €	315 608.06 €
65 - Autres charges de gestion courante	713 455.00 €	- €	713 455.00 €	640 866.27 €	695 124.00 €
66 - Charges financières	158 368.07 €	- €	158 368.07 €	158 853.89 €	133 203.54 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 308.70 €	4 000.00 €

Recettes	12 373 995.30 €	- €	12 373 995.30 €	13 561 507.04 €	13 329 338.14 €
Recettes d'investissement	5 019 239.81 €	- €	5 019 239.81 €	4 326 731.63 €	5 953 314.67 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 679 382.25 €	- €	1 679 382.25 €	1 679 382.25 €	1 853 363.05 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	753 116.16 €	- €	753 116.16 €	- €	1 075 035.48 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 717.10 €	- €	310 717.10 €	738 857.07 €	315 608.06 €
041 - Opérations patrimoniales	400 000.00 €	- €	400 000.00 €	- €	300 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 723 912.30 €	- €	1 723 912.30 €	1 737 159.12 €	2 391 308.08 €
13 - Subventions d'investissement	152 112.00 €	- €	152 112.00 €	151 598.00 €	18 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	629.89 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	19 105.30 €	- €
Recettes de fonctionnement	7 354 755.49 €	- €	7 354 755.49 €	9 234 775.41 €	7 376 023.47 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	800 000.00 €	- €	800 000.00 €	800 000.00 €	800 000.00 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	160 424.20 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	115 418.50 €	120 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	714 500.00 €	- €	714 500.00 €	777 263.69 €	742 000.00 €
73 - Impôts et taxes	3 768 771.00 €	- €	3 768 771.00 €	4 233 058.64 €	3 818 771.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 857 949.42 €	- €	1 857 949.42 €	2 608 263.15 €	1 857 687.40 €
75 - Autres produits de gestion courante	57 385.07 €	- €	57 385.07 €	59 489.14 €	37 065.07 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	40.39 €	- €
77 - Produits exceptionnels	6 150.00 €	- €	6 150.00 €	480 817.70 €	500.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE, A 27 POUR ET 2 ABSTENTIONS, CE BUDGET PRIMITIF 2020. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 27 pour – 2 abstentions

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

PLUVIGNER - 56 - COMMUNE DE PLUVIGNER

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

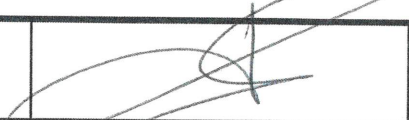





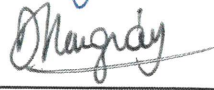






Présenté par le MAIRE,
 A Pluvigner, le 05/03/2020
 Le MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 2

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
 A Pluvigner, le 05/03/2020

Date de convocation : 27/02/2020

Les membres du Conseil Municipal,

PILLET GERARD, Maire	
BODIC BERNARD	
OLLIVIER SYLVIE	
LE FUR MICHEL	
LE GOUEFF VIVIANE	
GAUTER JEAN-PIERRE	
HINGRAY DIANE	
RICHARD BRUNO	
RIO AURELIE	
GUEGAN YVETTE	
LE BAYON MAURICE	
THOMAS PATRICE	
GUILLO CHRISTIAN	

Envoyé en préfecture le 02/04/2020

Reçu en préfecture le 02/04/2020

Affiché le 02/04/2020

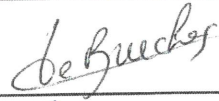
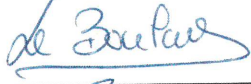


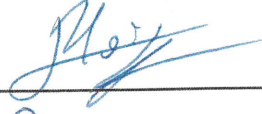


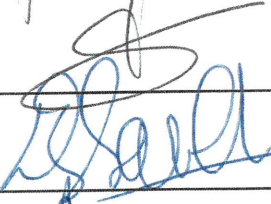





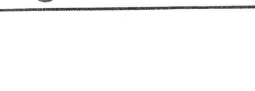

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_06-BF

PLUVIGNER - 56 - COMMUNE DE PLUVIGNER

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

LE BRUCHEC MARIE-CHRISTINE	
LE BOULAIRE PATRICIA	
LE LETTY JACQUELINE	
BRIENT PASCAL	
MOIZAN JEROME	
CARERIC MELANIE	
BOTUHA ÉRIC	
LE CLANCHE VINCENT	
SAILLE EMMANUELLE	
ROBIC BERNARD	
LE CAM MARTINE	
JUIF ALAIN	
GUEHENNEC YVONNICK	
LE TARNEC SANDRA	
MÉNARD JEAN-MARIE	
STÉPHANE RIO	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/03/2020 et de la publication le 09/03/2020.

A Pluvigner, le 09/03/2020

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – COTISATION 2020 ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN

Chaque année, la commune adhère à l'association des maires.

Pour 2020, la cotisation s'élève à 2 273.58 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ADHESION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_07-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB DE PLUVIGNER

Dans le cadre de l'organisation du Gala de Tennis Fauteuil qui se déroulera le 19 avril prochain, l'association Tennis Club de Pluvigner sollicite une subvention exceptionnelle de 500 €.

Il est précisé que l'association pluvignoise sera représentée par affichage lors de plusieurs événements sportifs. Des affiches avec le logo de la ville seront également visibles dans tout le Morbihan, notamment dans des clubs de tennis.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE UNE SUBVENTION DE 750 € QUI CORRESPOND AU RESTE A CHARGE DE L'ASSOCIATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

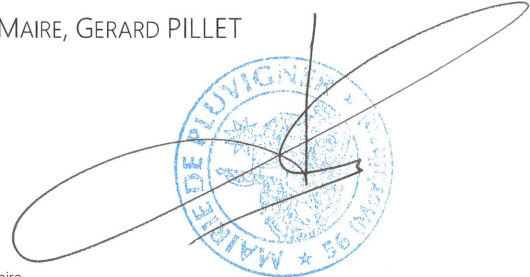
Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_08-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – RENOUELEMENT ADHESION CAUE 2020

La commune de Pluvigner est adhérente du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan.

Le CAUE peut apporter différents conseils à la commune par exemple pour l'implantation d'un bâtiment, l'aménagement d'un espace, pour un projet d'embellissement de la commune etc.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 2 489.19 €.

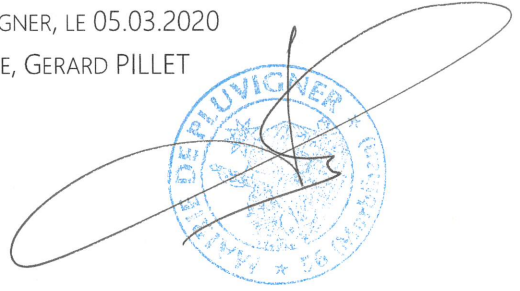
Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ADHESION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020
Reçu en préfecture le 01/04/2020
Affiché le **02/04/2020**
ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_09-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – POLE CULTUREL : MISSION DE DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE POLLUTION

Dans le cadre de la démolition de l'ancien garage, et dans la mesure où un établissement recevant du public sera construit sur son emprise, une étude de pollution est nécessaire.

Une première approche avait été réalisée et il s'agit ici de déterminer précisément si la pollution a eu un impact sur le sous-sol.

Plusieurs entreprises ont été consultées et c'est l'APAVE qui a été choisie pour un montant de 17 047,20 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE INTERVENTION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

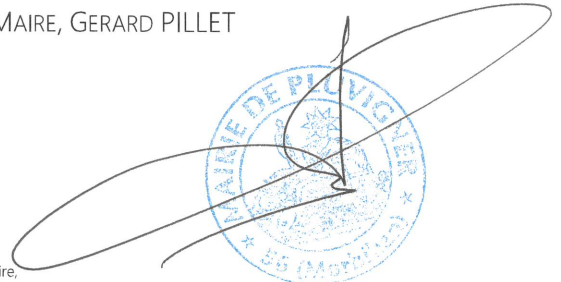
Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_10-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – MARCHÉ DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Afin d'anticiper une première tranche de travaux de PATA, un bon de commande va être lancé avec l'entreprise COLAS sur le marché à bons de commandes pour un montant de 25 000 € TTC.

Il s'agit de la moitié du budget annuel en PATA, afin de réaliser une partie des travaux au printemps, la seconde moitié se fera à l'été.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_11-DE

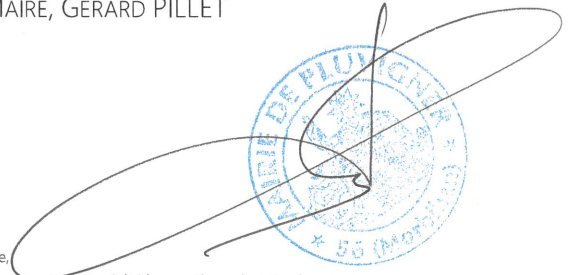
A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – TRAVAUX D'ABAISSEMENT DE BORDURES

Des riverains sollicitent un abaissement de bordure.

Il s'agit de M. DELPORTE et Mme LE LOUER, domiciliés 7 impasse de Kerglouiard logement D31 à Pluvigner.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS sur le marché à bons de commandes pour un montant de 1 216 € TTC.

Une participation sera demandée aux pétitionnaires pour un montant de 850 € TTC.

La part de la commune sera de 366 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX ET LE PRINCIPE DE LA REFACTURATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_12-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – MISSION DE DIAGNOSTIC AMIANTE SUR DES BATIMENTS PUBLICS

Dans la perspective des travaux à réaliser sur nos bâtiments publics, des diagnostics amiante sont à réaliser.

Il s'agit :

- des anciennes douches municipales : 1 284 € TTC ;
- de la Mairie : 1 056 € TTC ;
- du chapiteau de la Madeleine : 492 € TTC ;
- de l'école Rollo Primaire : 468 € TTC ;
- de la cabane du pont-basculé : 468 € TTC.

L'entreprise ALLODIAGNOSTIC a été choisie pour réaliser ces contrôles.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

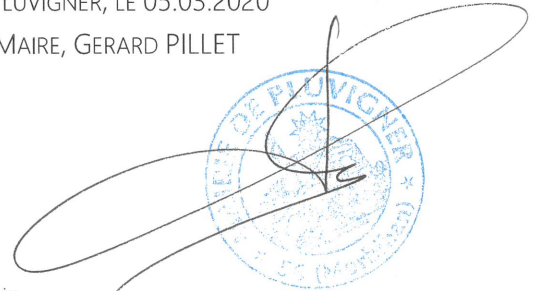
ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_13-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES PRESTATIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – ENTRETIEN DE SENTIERS DE RANDONNEE

Comme chaque année, cette intervention est réalisée par Chantier Patrimoine porté par la Communauté de communes pour un montant de 1 000 € TTC. Il s'agit de 2 semaines de travaux avant l'été.

Chantier patrimoine proposera un autre devis pour l'intervention d'hiver.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

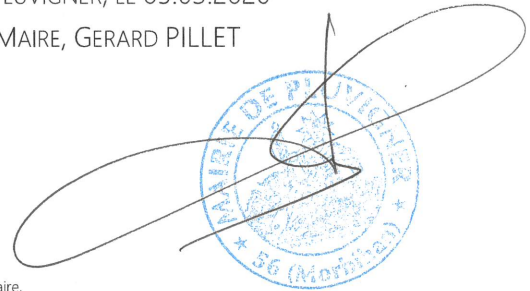
Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_14-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – REMISE EN CONFORMITE DES PANIERS DE BASKET

Les équipements doivent être contrôlés tous les 10 ans, et des éléments sont à changer :

- Les panneaux de la salle verte ;
- Les moteurs de la salle verte ;
- Les Stop chute sur les 2 salles.

L'entreprise SPORT NATURE a été sélectionnée pour un montant de 13 240,85 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

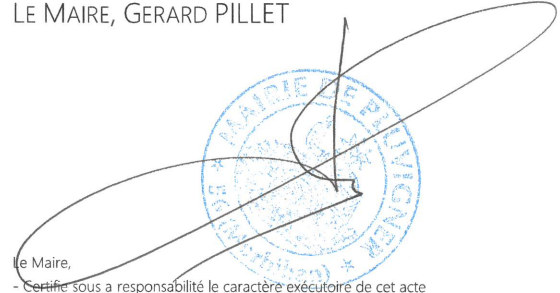
Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_15-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.